



DALDEWOLF

AFRIQUE

BRUXELLES - KINSHASA



NOTRE CABINET D'AVOCATS

DALDEWOLF est l'un des plus anciens cabinets d'avocats en Belgique (depuis 1958), offrant une gamme complète de services juridiques (*full service law firm*) à des clients belges, européens et internationaux.

DALDEWOLF est un cabinet d'avocats indépendant opérant à Bruxelles, le cœur de l'Union européenne, et à Kinshasa, en République démocratique du Congo.

DALDEWOLF est réputé pour son expertise dans la gestion de transactions complexes, de litiges, d'arbitrages et dans le suivi de clients dans des secteurs variés (mines, télécom, transport, infrastructures, banques et finances).

DALDEWOLF est actif à international. Plusieurs de nos avocats sont membres des barreaux de Bruxelles, Kinshasa, New York, Paris et Genève. Ils peuvent fournir des services dans plusieurs langues étrangères à des clients du monde entier.

DALDEWOLF est membre du réseau Geneva Group International (GGI), une alliance de professionnels du droit et du chiffre, actifs sur les cinq continents (www.ggi.com).



DESKS INTERNATIONAUX



Union Européenne

Idéalement situé à Bruxelles et à proximité de toutes les institutions européennes, notre cabinet dispose d'une équipe d'avocats spécialisés dans les mesures restrictives de l'UE, les marchés publics et les litiges devant la Cour de justice de l'UE.

Desk OHADA

Depuis plus de 20 ans, DALDEWOLF est réputé pour sa connaissance et sa pratique du marché juridique et commercial africain. Le champ d'action du cabinet est continental, avec une expertise particulièrement forte dans la région des Grands Lacs (RDC, Rwanda, Burundi) et en Afrique de l'Ouest.

Desk États-Unis d'Amérique

Avec une équipe d'avocats qualifiés au barreau de New York, notre Desk États-Unis fournit une gamme complète de services juridiques aux entreprises américaines qui investissent en Belgique et dans l'UE.

Desk Chine

Le Desk Chine de DALDEWOLF fournit un soutien juridique pour les projets, les transactions et les contrats impliquant des parties européennes ou chinoises. Son équipe collabore étroitement avec des cabinets d'avocats en Chine et d'autres Desks chinois de cabinets d'avocats européens.

Desk Italie

Notre Desk Italie est composé d'avocats italophones qui peuvent fournir des conseils juridiques aux entreprises italiennes cherchant à accéder au marché belge.



PRATIQUES



Arbitrage, litiges complexes et médiation



Droit bancaire et des services financiers



Droit des sociétés et financier



Droit économique



Droit du travail



Droit de l'UE



Droit alimentaire



Droit public et administratif



Droit de l'immobilier et de la construction



Droit fiscal

CLASSEMENTS



Global Chambers - DISPUTE RESOLUTION: ARBITRATION - Belgium - 2023

Global Chambers - General Business Law - Expertise Based Abroad in Congo Democratic Republic of Congo 2023



Legal 500
EU REGULATORY: FOOD - TIER 1 - 2023
INDUSTRY FOCUS: FOOD - TIERS 1 - 2023
COMMERCIAL, CORPORATE AND M&A
DISPUTE RESOLUTION

Leaders Leagues Ranked Firm 2023





DALDEWOLF AFRIQUE

Notre cabinet de Kinshasa, fournit une assistance juridique à une clientèle variée (multinationales, PME, start-up, ONG, institutions internationales, entités publiques et parapubliques, fonds d'investissement, diaspora africaine en Europe et diaspora européenne en Afrique). Nos avocats sont pluridisciplinaires (droit OHADA, droit des sociétés, fiscalité, droit minier, concurrence, PPP et marchés publics, IP/IT, contentieux & MARC).

Nos domaines d'activité sont essentiellement liés à la vie des affaires et de l'entreprise dans les domaines classiques d'intervention du cabinet, en ce compris en matière d'obtention de licences et de permis pour certaines activités (mines, hydrocarbures, énergie, services bancaires et financiers, télécoms, agriculture) et de gestion de litiges judiciaires ou par la voie de l'arbitrage (CCJA, ICC, CNUDCI) et de la médiation.

Par ailleurs, notre cabinet effectue régulièrement des missions de consultance auprès d'Etats ou de bailleurs de fonds en Afrique, par exemple en matière d'audit et de révision de lois et réglementations, de renégociation de dettes, et d'accompagnement de grands projets, etc.

CORPORATE FINANCE

DALDEWOLF assiste et conseille ses clients en matière de Corporate Finance, notamment pour les transactions dans lesquelles le capital existant est utilisé et de nouveaux capitaux sont levés afin de créer, développer et faire croître de nouveaux projets et entreprises, et d'acquérir d'autres entreprises. Les transactions de Corporate Finance conduisent souvent à la création de nouvelles structures de capital et/ou à un changement de propriétaire. Par exemple : fusions et acquisitions (M&A) et scissions impliquant des sociétés privées ; fusions, scissions et rachats de sociétés publiques, y compris les opérations de transformation de sociétés publiques en sociétés privées ; refinancements, partenariats public-privé et privatisations, etc.

Le pool d'experts mis en place par DALDEWOLF peut fournir les services professionnels suivants : gestion de projet, c'est-à-dire la direction, la coordination et la supervision des différents prestataires de services ; évaluation de l'environnement réglementaire local pour les investissements étrangers ; assistance pour la rédaction du plan financier ; tous les aspects juridiques, comptables et fiscaux ; assistance pour l'obtention de tous les permis, autorisations et licences nécessaires auprès des autorités (investissement, antitrust, etc) ; négociations avec les banques et les investisseurs ; rédaction de tous les contrats, lettres d'intention, actes et autres documents contractuels.

PROJECT FINANCE

La technique du Project Finance consiste dans le financement d'infrastructures, de projets industriels ou de services publics au moyen d'une structure financière sans recours ou à recours limité. La dette et les fonds propres utilisés pour financer le projet sont remboursés à partir des flux de trésorerie générés par le projet. Les actifs, droits et intérêts dans le projet garantissent la dette.



MINES ET CARRIÈRES

Nos avocats assistent et conseillent des investisseurs dans leurs projets miniers (principalement cuivre, cobalt, or et diamant) et leurs transactions minières en Afrique, essentiellement en République Démocratique du Congo (RDC). Les opérateurs miniers sont accompagnés à toutes les étapes de leurs activités (exploration, exploitation, commercialisation, transport, amodiation, cession, remédiation). Le cabinet assiste également les sociétés de sous-traitance minière à se mettre en conformité avec le cadre juridique congolais de la sous-traitance.

Cette assistance porte également sur la gestion juridique quotidienne en matière de fiscalité et parafiscalité, de conformité aux normes internationales et nationales (ONU, UE, OCDE, ITIE, CIRGL, etc.) et dans les matières classiques du droit des affaires telles que le droit du travail, le droit des contrats, le droit des sociétés ou le droit des sûretés.

RÉFÉRENCES RÉCENTES DE DALDEWOLF EN AFRIQUE

- ✓ En 2022, DALDEWOLF est intervenu en tant que conseil d'un consortium de banques pour le refinancement d'un projet minier en RDC (\pm 600 millions USD). Ce dossier a nécessité un travail intensif en interaction avec les avocats anglais, américains et congolais.
- ✓ En 2022, DALDEWOLF a agi en tant qu'agent belge d'une banque congolaise, avec de nombreux actionnaires minoritaires belges, dans le cadre d'une augmentation de capital et d'une offre d'achat aux actionnaires minoritaires.
- ✓ En 2021 et 2022, DALDEWOLF a agi en tant que conseil de l'actionnaire minoritaire (20%) d'une société industrielle en RDC dans le cadre de la restructuration du financement multi-juridictionnel de la JV (les prêteurs principaux étant la SFI et la Banque de Commerce et de Développement de l'Afrique Orientale et Australe) (montant global du financement : 160 millions USD).
- ✓ En 2021, DALDEWOLF a conseillé une société basée en RDC et son actionnaire majoritaire européen pour sa recapitalisation. La SFI et la République Démocratique du Congo sont des actionnaires minoritaires de la société (Montant du refinancement : 60 millions USD).
- ✓ En 2021, DALDEWOLF est intervenu en tant que conseil local (RDC) (avec un cabinet d'avocats international de premier plan) auprès d'une société active dans le secteur de l'énergie dans le cadre de facilités de crédit accordées par une banque de développement (montant de la transaction : \pm 10 millions USD). Dans ce contexte, DALDEWOLF a révisé ou préparé les accords suivants : Onshore Account Bank Agreement, Onshore Account Pledge, Movable Pledge, Offshore Account Bank Agreement, Offshore Bank Account Charge, Assignment of Receivables et Subordination Agreement.
- ✓ 2020/2021 : Assistance à un pool d'investisseurs européens dans le domaine de l'énergie hydroélectrique en RDC (financement de 3 mini-réseaux), y compris la révision en droit OHADA des contrats de financement (90 millions USD).



PROFIL DE L'ÉQUIPE



Patrick DE WOLF,
Managing Partner



Daniel DJEDI
DJONGAMBOLO OHONGÉ



Trésor-Gauthier M. KALONJI



Fabian TCHÉKÉMIAN,
Partner (Brussels)



Valéry-Giscard MUBIALA
MALELA, Counsel



Guy KAPITA MATONDO



Laetitia DE SMET,
Partner (Brussels)



Harold WOUTERS,
Advisor (Brussels)



Phéline LIZANGA LINGELE

Pour nous contacter ou visiter les bureaux de DALDEWOLF à Kinshasa :

Adresse: 4972 Avenue de la Vallée - Résidence "Prestige" - Kinshasa/Gombe R.D. Congo
Téléphone : +243 816 364 571, email: info.rdc@daldewolf.com



www.daldewolf.com

DALDEWOLF SRL est une société à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège Avenue Louise 81 à 1050 Bruxelles, Belgique (RPM-RPR Bruxelles 439.842.936). La responsabilité de DALDEWOLF SRL, qu'elle soit contractuelle ou délictuelle, couvrant tous les avocats travaillant au sein de DALDEWOLF SRL ou en son nom, pour tout dommage, matériel ou immatériel (tel que préjudice moral, perte de clientèle, de production, de temps, de données, d'opportunités commerciales, etc.) causé au client est limitée au montant couvert par l'assurance responsabilité professionnelle de DALDEWOLF SRL. Les informations contenues dans cette publication sont données à titre d'information générale uniquement et ne prétendent pas être exhaustives ni fournir des conseils juridiques ou autres. DALDEWOLF SRL n'accepte aucune responsabilité pour les pertes qui pourraient résulter de l'accès aux informations contenues dans cette publication ou de la confiance accordée à ces informations.

© DALDEWOLF 2023 - Le contenu de cette publication est protégé par le droit d'auteur en vertu des conventions internationales.